

CONSEIL DE QUARTIER DANTON

LUNDI 11 MAI 2015 – 19 H 00

Présents :

- Membres de droit :

M. Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan et Président de la Commission

M. Salem AÏDOUDI, Adjoint au Maire en charge de la politique de la ville, la démocratie participative et la citoyenneté

- Conseillers de quartiers :

Mme Hélène BRIMEAU

M. Sébastien CONSTANT

Mme Joëlle DIAZ

M. Sacha DIMITRIJEVIC

M. Pierre HAEGEL

Mme Rima KITOUNE

Mme Nadia MORTREUX

M. Christian MUELLER

M. Florian POLONI

M. Alain TELLIER

Mme Françoise TREMOULET

M. Jean-Claude WANDZEL

- Membres de l'administration municipale :

M. Xavier PIERRET, Directeur général des services

M. Hélène MORSA, Directrice générale adjointe en charge du pôle Vie citoyenne et loisirs

Mme Céline NOALLY, responsable du service Vie citoyenne,

M. Joseph SALAMON, Directeur général adjoint en charge du pôle Aménagement urbain et développement local

M. Jean-David CADET, Directeur en charge de la Qualité et du dialogue urbain

M. Jean-François BAGOT, Directeur en charge de l'Urbanisme opérationnel

Mme Sandrine LACAZE, Directrice en charge de la Stratégie urbaine

Mme Elise Mathieu, responsable du service Planification et Observatoire urbains

Ordre du jour

1. Election du président du conseil de quartier
2. Présentation du PLU et travail en ateliers sur le PADD
3. La fête des quartiers
4. Nomination d'un référent accessibilité

En introduction à cette séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil de quartier et les remercie de leur implication. Il souligne que les conseils de quartier vont pouvoir effectuer un travail dynamique dans l'intérêt des Livryens et qu'ils sont l'illustration d'un élan de démocratie participative. C'est pour cette raison symbolique qu'il a choisi de réunir les premiers conseils dans l'enceinte de l'Hôtel de ville.

Chaque membre se présente et M. le Maire présente les élus ainsi que les membres de l'administration qui l'accompagnent.

1. Election du président

M le Maire explique le rôle du président : celui-ci sera l'interlocuteur privilégié des élus et de l'administration ; il sera chargé de coordonner les demandes du conseil et bien entendu secondé dans ses tâches par tous les autres candidats.

Il demande qui se porte candidat.

Un seul conseiller se présente : M Sébastien Constant.

Il sera secondé par Mme Rima Kitoune.

2. Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et travail en atelier

M. Salamon explique les motifs qui ont conduit la ville à réviser le Plan local d'urbanisme avant la constitution de la métropole du Grand Paris. Le nouveau PLU déterminera les orientations de développement choisies par la ville de Livry-Gargan. Il définira une stratégie urbaine avant le transfert de compétence à la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

Il présente ensuite les 4 axes de réflexion du PADD :

- 1° *Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan,*
- 2° *Préserver et valoriser le cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental,*
- 3° *Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales,*
- 4° *Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement économique et commercial équilibré, diversifié et de qualité,*

Les membres du conseil sont ensuite répartis en deux groupes, chacun devant travailler sur 2 axes.

M. le Maire remercie les conseillers de leurs réflexions. Il rappelle la 3^{ème} réunion publique du 26 mai 2015 qui a pour objet de définir le zonage.

En ce qui concerne la santé, thématique qui revient dans tous les conseils, il indique qu'une table ronde avec les professionnels de la santé s'est tenue récemment. Ceux-ci ont mis l'accent sur la problématique des médecins partant à la retraite et leur renouvellement. Il peut être intéressant de réfléchir sur la création d'une maison médicale. En effet, dans le cadre du rayonnement métropolitain de Livry-Gargan, un pôle santé pourrait se créer autour des cliniques, des maisons de retraite et de l'hôpital de Montfermeil.

Pour ce qui relève des problématiques de circulation et de stationnement, elles feront partie de l'ordre du jour des conseils de quartiers de septembre.

Sur le plan de l'activité économique, Danton s'avère un quartier où l'on trouve peu de commerces. La ville soutient les projets commerciaux et peut tisser des réseaux avec des marques sous franchise mais il ne faut pas oublier que le secteur est soumis à la règle de l'offre et de la demande : si les Livryens ne vont pas dans les commerces de proximité, ceux-ci ne pourront pas survivre.

La ville a défini un périmètre de préemption commerciale.

L'anticipation peut permettre de trouver un repreneur.

Pour la collecte du verre qui a été abordée, une réflexion sera nécessaire

(La synthèse des travaux menés en ateliers a été réalisée sous forme de livrets annexés au présent compte-rendu.)

3. Fête des quartiers

M. le Maire explique qu'il a souhaité instaurer la fête des quartiers pour que les habitants se réunissent et leur donner l'opportunité de mieux se connaître. L'objectif de cette manifestation est de construire du lien, de partager dans un contexte festif.

Salem Aïdoudi précise que ce sera l'occasion pour les membres du conseil de quartier de se présenter aux habitants et d'avoir un échange avec eux concernant leur rôle.

Il expose le déroulement de la fête : une animation itinérante sur les 5 quartiers ainsi que 2 stands de jeux sur chaque quartier sont offerts par la ville. Seules des boissons non alcoolisées seront distribuées. M. Aïdoudi invite les conseillers à faire remonter leurs idées au service de la Vie citoyenne pour enrichir le déroulement de la fête.

Il remet aux membres du conseil des flyers à distribuer dans le quartier.

4. Nomination d'un référent accessibilité

M le Maire explique que la ville a créé une Commission communale d'accessibilité qui réunit des élus, des associations et des services de la ville. Le rôle du référent sera de faire remonter les difficultés particulières au quartier. Il pourra travailler en collaboration avec les commerçants.

M. Alain TELLIER se porte volontaire pour assurer cette mission.

Aucune autre question n'est posée par les membres du Conseil de quartier.

M. le Maire remercie chacun des participants.

Levée de la séance à 22 h 00.

Copie du présent compte-rendu sera transmise à chacun des membres et invités sus désignés du conseil de quartier Danton